

Objet : Mandat de M. Duchesneau « Gestion de la forêt publique et modes de gestion d'allocation de la matière ligneuse avant 1986 »

Bonjour,

J'ai beau relire cette étude et je ressens un profond malaise sur son sens réel. Son aspect historique est inédit et intéressant.

Mais, le titre porte à confusion ('... avant 1986') et ses conclusions peu appuyées par l'étude.

Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> paragraphe du chapitre 'Conclusions' s'alimentent d'une comparaison de deux modèles (l'étude ne comprend aucun tableau comparatif des deux modèles pouvant guider le lecteur), dont le 2<sup>e</sup> modèle a été présenté à l'Assemblée nationale en 1986 dans la Loi 150 qui été adoptée en 1987 et dont les principes sont toujours en vigueur. L'étude ne peut donc prétendre s'arrêter à 1986.

À mon sens, le titre ne correspond pas à l'étude et les conclusions ne sont pas vraiment en lien avec l'étude.

Dans son dernier paragraphe, l'auteur laisse sous-entendre que sa réponse à la question de 1965 est qu'il faut revenir au premier modèle.

Quelle valeur la Commission donne-t-elle aux conclusions de cette étude ? Je ne m'attends pas de réponse sur ce point avant le rapport de la Commission.

Mais, si on veut comparer les deux modèles, il faut prendre cette étude comme un élément parmi bien d'autres.

Pierre Mathieu, ing.f., MGP  
Pierre Mathieu, foresterie conseils inc.  
4750-J, rue Gaboury  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)  
G3A 1E9

Téléphone : 418-877-8986  
Télécopieur : 418-877-2500  
Cellulaire : 418-576-1664

Site de Pierre Mathieu, foresterie conseils inc. : <http://pages.infinit.net/pmforinc/> ;  
Site de l'Association des consultants en foresterie du Québec : [www.acfquebec.com](http://www.acfquebec.com)

